

Voies de recrutement externe

Recrutements externes (avec et sans concours)
des agents titulaires dans la fonction publique de l'État **3.1**

Recrutements déconcentrés externes
(avec et sans concours) des agents titulaires
dans la fonction publique de l'État **3.2**

Recrutement externe
dans la fonction publique territoriale **3.3**

Recrutement externe niveau attaché
dans la fonction publique **3.4**

Recrutement externe niveau administrateur
dans la fonction publique **3.5**

Présentation

Conformément au statut général de la fonction publique, le recrutement des agents de la fonction publique s'effectue sur concours, garantissant l'égal accès aux emplois. C'est un des principes fondamentaux de la Constitution et du statut général de la fonction publique qui remonte à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen « tous les citoyens sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leur vertu et de leurs talents ».

A - Voies d'accès externes à la fonction publique de l'État :

Les concours (voir définitions) sont organisés pour des recrutements externes ou internes, annoncés au journal officiel de la république française. Depuis 2006, les modes de recrutement se sont diversifiés avec notamment la création des PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières des fonctions publiques hospitalières, Territoriale et de l'État) et du 3^{ème} concours.

Il existe désormais également des possibilités de recrutement externe sans concours (recrutements directs) dans les corps ne nécessitant pas de qualification particulière (échelle 2 de la catégorie C). Ces recrutements sont réalisés dans le cadre de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique de l'État ou de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour la fonction publique territoriale.

Ces recrutements sans concours sont à différencier des recrutements internes de fonctionnaires à l'occasion de campagnes de titularisation d'agents contractuels comme dans le cas de la loi du 12 mars 2012 (dite Sauvadet) sur l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ou entre 2002 et 2006 dans le cadre de la loi de titularisation n° 2001-2 du 3 janvier 2001 (dite loi Sapin) relative à la résorption de l'emploi précaire (voir la Fiche thématique 4).

Pour chacune des administrations ont été recensés les concours du ministère et ceux des établissements publics sous sa tutelle :

- **Agriculture et Pêche** : Office national des forêts (ONF), Office interprofessionnel des céréales (ONIC).
- **Défense** : Anciens combattants, Institut national des invalides (INI), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC).

- **Ministère de l'Intérieur** : Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

- **Ministères économique et financier** : Caisse des dépôts et consignations (CDC).

- **Ministères sociaux** : Instituts nationaux des jeunes sourds (INJS), Instituts nationaux des jeunes aveugles (INJA)

- **Écologie, développement durable, transports et logement** : Institut géographique national (IGN), Météo-France.

- **Établissements publics scientifiques et techniques** : Institut national de la recherche agronomique (INRA), Institut national de la recherche en informatique et en automatique (INRIA), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut national d'études démographiques (INED), Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA).

Encadrement dans la fonction publique de l'État

Le concours d'accès aux **Instituts régionaux d'administration (IRA)** est le principal mode de recrutement des attachés d'administration des différents ministères. Les lauréats des concours externe, interne et du 3^{ème} concours d'accès à chaque IRA suivent une formation professionnelle initiale d'un an dans l'un des cinq instituts situés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes, avant leur affectation sur un poste.

À la sortie de l'École nationale d'administration (ÉNA), les emplois offerts correspondent à plusieurs corps de la fonction publique, notamment administrateur civil ou de la ville de Paris, conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel ou de chambre régionale des comptes, conseiller des affaires étrangères, inspecteur adjoint à l'inspection générale des finances ou des affaires sociales ou de l'administration, auditeur au Conseil d'État ou à la Cour des comptes.

B- Voies d'accès à la fonction publique territoriale :

Le statut général des fonctionnaires territoriaux est régi par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (dite loi Le Pors) et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant

3 Présentation

dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En matière de concours, la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, confie aux centres de gestion l'organisation de la quasi-totalité des concours territoriaux et au CNFPT celle des concours des administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèque et des ingénieurs en chef (concours de catégorie A+). La ville de Paris organise ses propres concours.

L'enquête annuelle Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État est étendue à partir de 2011 à la fonction publique territoriale. Les informations sont transmises par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), pour les concours de catégorie A+ dont il est l'organisateur depuis 2010 (administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques et ingénieurs en chef), et par la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) pour tous les autres concours (données centralisées par l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion).

Les fiches thématiques qui suivent présentent également les résultats 2013 des concours de la Ville de Paris, et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) qui organisent leurs propres concours.

- **Le recrutement direct, en catégorie C** : certains agents ont la possibilité d'être recrutés sans concours en tant que titulaire de catégorie C, dans des cadres d'emploi dont le grade initial est doté de l'échelle de rémunération la moins élevée de la fonction publique (article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984). Cadres d'emplois concernés : adjoint administratif 2^{ème} classe, adjoint technique 2^{ème} classe, adjoint technique 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, agent social 2^{ème} classe, adjoint d'animation 2^{ème} classe, adjoint du patrimoine 2^{ème} classe.

Encadrement dans la fonction publique territoriale

Les attachés territoriaux constituent un cadre d'emploi administratif de catégorie A. Ils exercent leurs fonctions sous l'autorité des directeurs généraux des services des départements et des régions, des directeurs généraux ou secrétaires des communes, ou des directeurs d'établissements publics et, le cas échéant, des directeurs généraux adjoints des départements et régions, des directeurs généraux adjoints des communes, des directeurs adjoints des établissements publics ou des administrateurs territoriaux en poste dans la collectivité ou l'établissement. Ils participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratifs, financier, économique, sanitaire, social, culturel et de l'animation.

Ils sont recrutés par concours interne, externe et troisième concours, et commencent par suivre une formation d'intégration d'une durée de cinq jours dans l'une des quatre Écoles nationales d'administration des cadres territoriaux (ÉNACT).

Les administrateurs territoriaux sont des cadres supérieurs de l'administration appelés à occuper des postes de direction des collectivités locales et des établissements publics locaux. Ils peuvent notamment être détachés sur des fonctions de directeur général des services de grandes villes, de départements ou de régions. Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 avril 1992, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou certificats exigés au concours externe d'entrée à l'ÉNA. À l'issue du concours, ils sont formés pendant 18 mois à l'institut national des études territoriales (Inet).

C – les voies d'accès à la fonction publique hospitalière :

Dans la fonction publique hospitalière, les concours de personnel de direction et de praticien hospitaliers sont organisés par le Centre national de gestion (CNG) décret 2006-1221 du 5 octobre 2006).

Pour les praticiens hospitaliers, le concours national organisé sur une base annuelle donne lieu à publication d'une liste d'aptitude unique, établie par discipline, spécialité et par type d'épreuve. Un arrêté du ministre chargé de la santé fixe, pour chaque session, les disciplines et spécialités ouvertes au concours.

Les candidats ne peuvent se présenter, pour une même session, qu'à un seul type d'épreuves et dans une seule spécialité.

La durée de validité de la liste d'aptitude est fixée à quatre ans.

Il n'existe pas encore de centralisation des données statistiques relatives aux concours externes d'accès aux corps et emploi de la fonction publique hospitalière.

Encadrement dans la fonction publique hospitalière

Les directeurs d'hôpitaux publics exercent dans les établissements publics de santé, le centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre, les syndicats inter hospitaliers, les groupements de coopération sanitaire et les groupements de coopération sociale ou médico-sociale, mais également dans les hospices publics ou les maisons de retraite publiques et dans divers établissements publics départementaux (aide sociale à l'enfance, accueil de mineurs ou d'adultes handicapés ou inadaptés). Le concours externe est ouvert aux candidats âgés de 45 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours, titulaires de l'un des diplômes exigés pour l'admission au concours externe de l'ÉNA ou justifiant d'un diplôme, d'un titre de

formation ou d'une expérience professionnelle satisfaisant aux conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique (article 4-1 du décret n° 2005-921 du 2 août 2005). A l'issue du concours, ils sont formés pendant 27 mois à l'Ecole des Hautes Etudes de Santé Publique (EHESP).

Les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux* exercent dans les hospices publics, les maisons de retraite publiques, les établissements publics départementaux de l'aide sociale à l'enfance et maisons d'enfants à caractère social, les établissements publics pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale publics ou enfin dans les établissements publics de santé et syndicats inter hospitaliers ne comportant pas de service de chirurgie ou d'obstétrique ou d'hospitalisation sous contrainte. Le concours externe sur épreuves est ouvert dans les mêmes conditions que celui des directeurs d'hôpitaux publics (article 6-1° du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007). A l'issue du concours, ils sont formés à l'EHESP pendant 24 mois.

* Nouveau corps qui se substitue par fusion aux anciens corps de « directeur d'établissements sanitaires et sociaux » et « directeur des établissements sociaux et médico-sociaux ».

D – sources et méthode

Dans les statistiques sur les concours, on distingue les candidats **présents** (qui se sont présentés au moins à la première épreuve du concours) des **admis** (sur liste principale) et des **recrutés** (admis sur liste principale ou complémentaire et intégrés dans la fonction publique, soit comme titulaire, soit comme fonctionnaire stagiaire).

Les **Admis** aux concours de la FPE et de la FPT sont dans des situations différentes. Dans la FPE, ils sont

directement recrutés. Dans le cas de la fonction publique territoriale, contrairement à la fonction publique de l'État, les lauréats sont admis sur liste d'aptitude et la réussite au concours ne vaut pas recrutement : il appartient au candidat de rechercher un emploi. L'inscription sur une liste d'aptitude a valeur nationale, et permet aux candidats de postuler sur tout le territoire, bien que leur concours ait été organisé à l'échelle départementale. Mais cette liste a une durée de validité d'un an renouvelable deux fois au maximum, au-delà de laquelle les lauréats qui n'ont pas trouvé de poste perdent le bénéfice du concours. Ils sont qualifiés alors de « reçus-collés ».

Sélectivité : indicateur de la plus ou moins grande concurrence entre les candidats calculé comme le rapport du nombre de candidats présents sur le nombre d'admis. Cet indicateur n'est pas représentatif du taux d'échec ou réussite globale de l'ensemble des concours de la fonction publique dans la mesure où un même candidat peut participer à plusieurs concours. Ainsi, si le nombre de postes « pourvus » peut se sommer en principe sans double compte, les candidats présents et admis à des concours différents peuvent compter plusieurs fois la même personne.

Postes reversés des emplois réservés : (voir définitions)

Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Statistiques / Rapports annuels, ainsi que, pour les figures marquées du signe  dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

3.1 Recrutements externes (avec et sans concours)
des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.1-1 : Recrutements externes dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés en 2013

	Postes offerts		Admis		dont femmes		Recrutés		dont femmes	
	Nombre 2013	Évolution 2013/2012	Nombre 2013	Évolution 2013/2012	(%)	Évolution 2013/2012 ⁽³⁾	Nombre 2013	Évolution 2013/2012	(%)	Évolution 2013/2012 ⁽³⁾
Ensemble des recrutements externes ⁽¹⁾ (résultats globaux estimés) ⁽²⁾	29 817	19,3 %	27 435	15,4 %	65,7 %	-	28 464	14,0 %	65,6 %	-
Ensemble des recrutements externes ⁽¹⁾ (résultats partiels) ⁽²⁾	28 916	19,1 %	26 534	15,1 %	65,7 %	19,5 %	27 563	5,5 %	65,6 %	18,5 %
Concours externe (résultats globaux estimés) ⁽²⁾	26 610	21,5 %	24 628	18,4 %	66,0 %	24,5 %	25 684	16,5 %	66,0 %	23,0 %
Concours unique	1 360	10,4 %	1 257	12,6 %	54,8 %	1,0 %	1 257	11,0 %	53,6 %	-1,9 %
3 ^{ème} concours	507	29,0 %	447	30,3 %	67,8 %	34,1 %	444	26,1 %	67,6 %	32,2 %
Recrutement externe sans concours (résultats globaux estimés) ⁽²⁾	1 049	-6,2 %	813	-29,0 %	83,0 %	-55,7 %	789	-27,1 %	80,7 %	-56,4 %
Pacte (résultats globaux estimés) ⁽²⁾	291	-20,1 %	290	-23,9 %	52,2 %	-91,5 %	290	-19,4 %	56,5 %	-90,2 %

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Définitions : Ensemble des recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3^{ème} concours, Pacte.

(2) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours : cela concerne en 2012 le ministère de l'Éducation nationale et de l'Intérieur et en 2013 le ministère de l'Éducation nationale, de l'Intérieur, des Finances et de l'Écologie. Les résultats partiels portent en 2012 sur 475 concours sur un total de 487 organisés et en 2013 sur 393 sur un total de 407 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus (soit 724 postes en 2012 et 901 postes en 2013), en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(3) Calculé à partir des résultats partiels.

Figure 3.1-2 : Différents types de recrutement externe, avec et sans concours dans la fonction publique de l'État en 2013

	Résultats globaux estimés				Résultats partiels												Part des recrutements (en %)	
	Postes recrutés estimés ⁽¹⁾	Recrutés estimés ⁽¹⁾	Part de recrutement résultats estimés (en %) ⁽¹⁾	Postes	Présents			Admissibles			Admis			Recrutés				Taux de sélectivité
					H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total		
Concours externes	A	21 764	19 537		57 860	74 175	132 035	28 426	32 551	60 977	5 947	13 906	19 853	5 808	13 729	19 537	6,7	
	B	2 910	3 188		25 969	33 382	59 351	4 220	5 153	9 373	1 529	1 383	2 912	1 545	1 643	3 188	20,4	
	C	1 936	2 959		18 358	22 385	40 743	4 026	4 139	8 165	845	909	1 754	1 335	1 515	2 850	23,2	
Total concours externes		26 610	25 684	90,2	26 501	102 187	129 942	36 672	41 843	78 515	8 321	16 198	24 519	8 688	16 887	25 575	9,5	
3 ^{ème} concours	A	454	398		454	718	1 564	2 282	271	589	860	106	294	400	106	292	398	5,7
	B	53	46		53	225	35	260	124	22	146	38	9	47	38	8	46	5,5
Total 3^{ème} concours		507	444	1,6	507	943	1 599	2 542	395	611	1 006	144	303	447	144	300	444	5,7
Concours uniques	A	1 301	1 206		1 301	7 890	6 817	14 707	1 250	1 598	2 848	561	645	1 206	576	630	1 206	12,2
	B	59	51		59	32	141	173	14	89	103	7	44	51	7	44	51	3,4
Total concours uniques		1 360	1 257	4,4	1 360	7 922	6 958	14 880	1 264	1 687	2 951	568	689	1 257	583	674	1 257	11,8
Total recrutements externes par concours		28 477	27 385	96,2	28 368	111 052	138 499	249 551	38 331	44 141	82 472	9 033	17 190	26 223	9 415	17 861	27 276	9,5
Externes sans concours ⁽¹⁾	C	524	264	0,9	524	2 070	5 517	7 587	208	906	1 114	49	239	288	51	213	264	26,3
Externes sans concours, résultats non communiqués ⁽¹⁾		525	525		525	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	525	nd	525	nd	
Pacte ⁽²⁾	C	24	23	0,1	24	281	203	484	79	59	138	11	12	23	10	13	23	21,0
Pacte résultats non communiqués ⁽¹⁾	C	267	267	0,9	267	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	267	nd	267	nd	
Total recrutements externes sans concours⁽¹⁾		1 340	1 079	3,8	548	2 351	5 720	8 071	287	965	1 252	60	251	311	61	226	287	26,0⁽²⁾
Total général externe		29 817	28 464	100,0	28 916	113 403	144 219	257 622	38 618⁽²⁾	45 106⁽²⁾	83 728⁽²⁾	9 093⁽²⁾	17 441⁽²⁾	26 534	9 476	18 087	27 563	9,7

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) En 2013, les ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur, des Finances et de l'Écologie n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 393 concours sur un total de 407 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) Calcul hors Pacte et sans concours : résultats manquants ne pouvant être estimés.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

3.1 Recrutements externes (avec et sans concours)
des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.1-3 : Nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et par sexe selon la voie de recrutement externe dans la fonction publique de l'État en 2013

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	Ensemble	
	Total	Dont enseignement ⁽¹⁾	Total	Dont enseignement ⁽¹⁾	Total	Total général	Dont enseignement ⁽¹⁾
Postes offerts (résultats estimés) ⁽²⁾	23 519	19 255	3 022	0	3 276	29 817	19 255
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	23 519	19 255	3 022	0	2 375	28 916	19 255
Total recrutés (résultats estimés) ⁽²⁾	21 141	16 966	3 285	0	4 038	28 464	16 966
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	21 141	16 966	3 285	0	3 137	27 563	16 966
Hommes	6 490	4 664	1 590	0	1 396	9 476	4 664
Femmes	14 651	12 302	1 695	0	1 741	18 087	12 302
Taux de sélectivité	6,9	3,1	19,9	0,0	23,6 ⁽³⁾	9,7 ⁽³⁾	3,1
Dont concours externe							
Postes offerts (résultats estimés) ⁽²⁾	21 764	18 857	2 910	0	1 936	26 610	18 857
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	21 764	18 857	2 910	0	1 827	26 501	18 857
Total recrutés (résultats estimés) ⁽²⁾	19 537	16 616	3 188	0	2 959	25 684	16 616
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	19 537	16 616	3 188	0	2 850	25 575	16 616
Hommes	5 808	4 579	1 545	0	1 335	8 688	4 579
Femmes	13 729	12 037	1 643	0	1 515	16 887	12 037
Taux de sélectivité	6,7	3,1	20,4	0,0	23,2	9,5	3,1
Dont recrutement externe sans concours							
Postes offerts (résultats estimés) ⁽²⁾					1 049	1 049	0
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾					524	524	0
Total recrutés (résultats estimés) ⁽²⁾					789	789	0
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾					264	264	0
Hommes					51	51	0
Femmes					213	213	0
Taux de sélectivité					26,3	26,3	0,0
Dont recrutement par Pacte							
Postes offerts (résultats estimés) ⁽²⁾					291	291	0
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾					24	24	0
Total recrutés (résultats estimés) ⁽²⁾					290	290	0
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾					23	23	0
Hommes					10	10	0
Femmes					13	13	0
Taux de sélectivité					21,0	21,0	0,0
Dont concours unique							
Postes offerts	1 301	10	59	0	0	1 360	10
Total recrutés	1 206	10	51	0	0	1 257	10
Hommes	576	9	7	0	0	583	9
Femmes	630	1	44	0	0	674	1
Taux de sélectivité	12,2	1,8	3,4	0,0	0,0	11,8	1,8
Dont 3^{ème} concours							
Postes offerts	454	388	53	0	0	507	388
Total recrutés	398	340	46	0	0	444	340
Hommes	106	76	38	0	0	125	76
Femmes	292	264	8	0	0	227	264
Taux de sélectivité	5,7	4,8	5,5	0,0	0,0	7,2	4,8

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité = présents/admis.

(1) Postes d'enseignants.

(2) En 2013 les ministères de l'Éducation nationale, de l'intérieur, des Finances et de l'Écologie n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 393 concours sur un total de 407 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(3) Calcul hors Pacte et sans concours : résultats manquants ne pouvant être estimés.

Figure 3.1-4 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés par voie externe dans la fonction publique de l'État en 2013, sur champ partiel⁽¹⁾

	Concours niveau A			Concours niveau B			Concours niveau C			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Candidats extérieurs à la fonction publique	4 613	11 373	15 986	457	738	1 195	1 261	1 421	2 682	19 863
Origine FPE										
Titulaires catégorie A	548	571	1 119	2	3	5	1	0	1	1 125
Titulaires catégorie B	90	95	185	7	4	11	1	1	2	198
Titulaires catégorie C	7	19	26	95	147	242	1	7	8	276
<i>s/Total titulaires</i>	<i>645</i>	<i>685</i>	<i>1330</i>	<i>104</i>	<i>154</i>	<i>258</i>	<i>3</i>	<i>8</i>	<i>11</i>	<i>1 599</i>
Agents contractuels	1 173	2 483	3 656	113	191	304	8	31	39	3 999
s/Total FPE	1 818	3 168	4 986	217	345	562	11	39	50	5 598
Origine FPT tous statuts	22	37	59	5	5	10	2	2	4	73
Origine FPH tous statuts	17	25	42	3	4	7	3	3	6	55
Catégorie indéterminée	20	48	68	908	603	1 511	119	276	395	1 974
Total général	6 490	14 651	21 141	1 590	1 695	3 285	1 396	1 741	3 137	27 563
<i>Dont ressortissants de l'Union européenne</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>33</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>10</i>	<i>43</i>

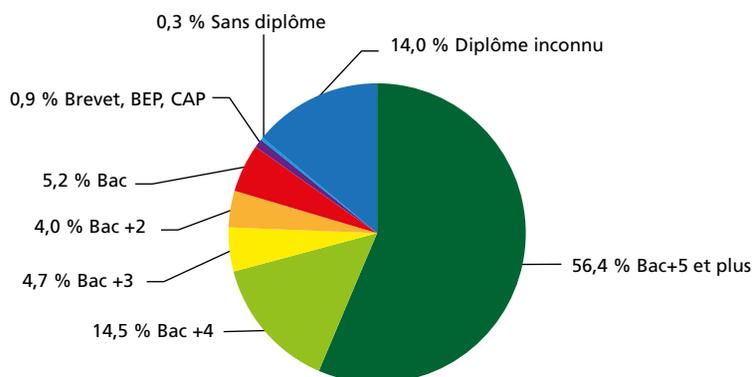
Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3^{ème} concours, Pacte.

nc : non communiqué.

(1) En 2013 les ministères de l'Éducation nationale, de l'intérieur, des Finances et de l'Écologie n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 393 concours sur un total de 407 organisés.

Figure 3.1-5 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés en 2013, sur champ partiel⁽¹⁾
[en %]



Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

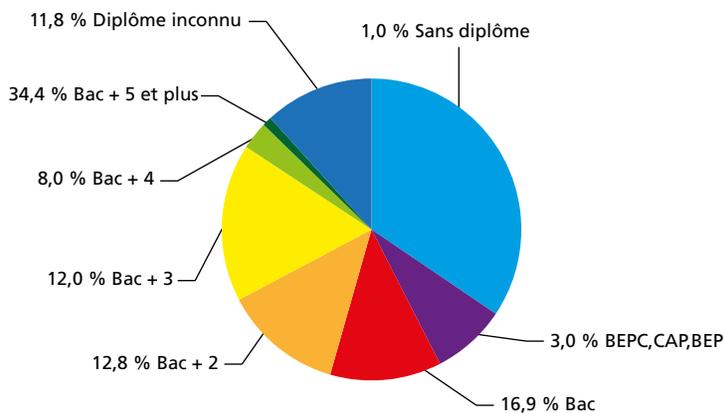
(1) En 2013 les ministères de l'Éducation nationale, de l'intérieur, des Finances et de l'Écologie n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 393 concours sur un total de 407 organisés.

NB : le niveau de diplôme est inconnu pour 9,7 % des candidats recrutés en catégorie A, 33,7% recrutés en catégorie B et 22,4 % recrutés des catégorie C.

3.1 Recrutements externes (avec et sans concours) des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.1-6 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés hors Éducation nationale en 2013, sur champ partiel⁽¹⁾

[en %]



Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) En 2013 les ministères de l'Éducation nationale, de l'intérieur, des Finances et de l'Écologie n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 393 concours sur un total de 407 organisés.

Figure 3.1-7 : Répartition des candidats effectivement recrutés par ministère et voie d'accès en 2013

Ministères	Concours externe			Concours unique			3 ^{ème} concours			Externe sans concours			Pacte			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Affaires étrangères et européennes	35	46	81										0	5	5	86
Alimentation, Agriculture et Pêche	171	200	371	47	50	97	26	4	30	0	0	0	0	0	0	498
Ministères économique et financier : Budget, Comptes publics, Fonction publique et réforme de l'État ; Économie, Industrie et Emploi																
résultats partiels ⁽¹⁾	1 149	1 301	2 450	27	17	44	0	0	0	0	0	0	10	8	18	2 512
résultats estimés ⁽¹⁾	1 149	1 301	2 450	27	17	44	0	0	0	nd	nd	48	nd	nd	178	2 720
Culture et Communication	15	23	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38
Défense	22	44	66	7	44	51	0	0	0	12	30	42	0	0	0	159
Écologie, Énergie, Développement durable et Mer																
résultats partiels ⁽¹⁾	316	183	499	4	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	504
résultats estimés ⁽¹⁾	nd	nd	574	4	1	5	0	0	0	nd	nd	97	0	0	0	676
Ministères de l'enseignement : Éducation nationale ; Enseignement supérieur et Recherche																
résultats partiels ⁽¹⁾	5 286	13 373	18 659	395	446	841	76	264	340	0	0	0	0	0	0	19 840
résultats estimés ⁽¹⁾	5 286	13 373	18 659	395	446	841	76	264	340	nd	nd	283	nd	nd	107	20 230
Immigration, Intégration Identité nationale et Développement solidaire ; Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales																
résultats partiels ⁽¹⁾	877	368	1 245	4	6	10	0	0	0	39	183	222	0	0	0	1 477
résultats estimés ⁽¹⁾	nd	nd	1 279	4	6	10	0	0	0	nd	nd	319	0	0	0	1 608
Justice et libertés	567	982	1 549	13	37	50	15	5	20	0	0	0	0	0	0	1 619
Ministères sociaux :																
Santé et Sports	68	128	196	72	51	123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	319
Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville	16	30	46	2	4	6	3	2	5	0	0	0	0	0	0	57
Services du Premier ministre	166	209	375	12	18	30	24	25	49	0	0	0	0	0	0	454
Total résultats partiels	8 688	16 887	25 575	583	674	1 257	144	300	444	51	213	264	10	13	23	27 563
Total résultats estimés	nd	nd	25 684	583	674	1 257	144	300	444	nd	nd	789	nd	nd	290	28 464
dont :																
Concours interministériels	166	209	375				24	25	49							424
ÉNA	26	14	40				6	3	9							49
IRA	140	195	335				18	22	40							375
EPST ⁽²⁾	191	299	490	523	299	822	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 312

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

nd : non déterminé.

(1) En 2013 les ministères de l'Éducation nationale, de l'intérieur, des Finances et de l'Écologie n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 393 concours sur un total de 407 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) Établissements Publics Scientifiques et Techniques.

3.1 Recrutements externes (avec et sans concours)
des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.1-8 : Ensemble des recrutements externes dans la fonction publique de l'État dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200 en 2013

	Postes offerts	Inscrits		Présents		Admissibles		Admis		Recrutés		Taux de sélectivité		
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		total	
Catégorie A														
Professeurs des écoles	8 438	6 229	35 271	41 500	2 904	17 644	20 548	1 941	10 263	12 204	1 099	7 033	8 132	2,5
Professeurs certifiés *	6 682	12 178	19 200	31 378	6 224	10 527	16 751	3 528	6 163	9 691	1 894	3 653	5 547	3,0
Professeurs agrégés	1 589	11 108	12 730	23 838	4 469	5 166	9 635	1 498	1 706	3 204	703	791	1 494	6,4
Professeurs de lycée professionnel	1 601	4 370	6 023	10 393	2 092	2 679	4 771	1 211	1 400	2 611	561	743	1 304	3,7
Professeurs d'Éducation physique et sportive	760	1 147	610	1 757	798	451	1 249	660	393	1 053	483	277	760	1,6
Ingénieur d'études 2 ^{ème} classe	522	8960	10506	19466	7 614	9 338	16 952	2 762	2 935	5 697	205	265	470	36,1
Attaché d'administration	417	4 563	5 022	9 585	2 957	2 741	5 698	1 188	823	2 011	185	232	417	13,7
Directeur de recherche 2 ^{ème} classe	375	1 239	639	1 878	1 239	638	1 877	359	227	586	222	150	379	5,0
Chargé de recherche de 2 ^{ème} classe	312	4 507	2 884	7 391	4 486	2 860	7 346	497	379	876	196	111	307	23,9
Conseiller principal d'éducation	300	1 297	3 873	5 170	521	1 427	1 948	158	502	660	79	221	300	6,5
Infirmier	291	134	2 291	2 425	86	1 643	1 729	23	660	683	8	246	254	6,8
Assistants ingénieurs	284	4149	6156	10305	2173	3043	5216	848	819	1667	121	122	243	21,5
Magistrat	250	601	2 113	2 714	328	1 363	1 691	76	321	397	51	189	240	7,0
Catégorie B														
Gardien de la paix de la police nationale	1 035	9 610	4 614	14 224	5 727	2 532	8 259	1 784	785	2 569	778	258	1 036	8,0
Secrétaire administratif classe normale	317	5 439	18 210	23 649	2 618	8 457	11 075	266	893	1 159	98	292	390	28,4
Technicien recherche et formation classe normale	290	1 743	3 332	5 075	1 158	2 301	3 459	488	601	1 089	127	138	265	13,1
Contrôleur des Finances publiques 2 ^{ème} classe	205	4 434	5 518	9 952	3 495	4 049	7 544	269	191	460	117	88	205	36,8
Catégorie C														
Personnel de catégorie C	824	10 831	12 978	23 809	5 709	6 411	12 120	1 611	1 820	3 431	363	461	824	14,7
élève surveillant	385	16 587	9 160	25 747	8 422	3 768	12 190	1 555	855	2 410	275	49	324	37,6
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	515	1 825	6 227	8 052	1 494	5 262	6 756	1 711	906	1 077	39	233	272	24,8
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	273	3 063	15 855	18 918	1 472	7 576	9 048	180	677	857	56	215	271	33,4

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définitions : Recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3^{ème} concours, Pacte. Taux de sélectivité : présents/admis.

* CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) + CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique).

Figure 3.2-1 : Recrutements déconcentrés ⁽¹⁾ par voie externe ⁽³⁾ dans la fonction publique de l'État, sur champ partiel ⁽⁴⁾ en 2013

	Postes offerts	Présents			Admis			Recrutés			Taux de sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours externe, dont :	11 004	24 024	50 834	74 858	2 429	8 160	10 589	2 429	8 164	10 593	7,1
Agriculture	20	44	58	102	7	13	20	7	12	19	5,1
Défense	38	51	299	350	4	34	38	4	34	38	9,2
Éducation nationale	9 846	16 898	44 907	61 805	1 665	7 781	9 446	1 653	7 771	9 424	6,5
Ministères économique et financier	302	3 651	3 418	7 069	157	127	284	169	142	311	24,9
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales	798	3 380	2 152	5 532	596	205	801	596	205	801	6,9
<i>Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales (résultats estimés)</i>	832	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	835	nc
Écologie (résultats estimés)	75	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	75	nc
Concours unique	336	154	1 764	1 918	18	272	290	18	271	289	6,6
3^{ème} concours	305	239	964	1 203	49	211	260	49	211	260	4,6
Externe sans concours (résultats partiels)	501	1 380	5 099	6 479	40	227	267	40	201	241	24,3
<i>Externe sans concours (résultats estimés)</i>	985	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	725	nc
Pacte (résultats partiels)	10	251	123	374	9	1	10	8	1	9	37,4
<i>Pacte (résultats estimés)</i>	274	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	273	nc
Total déconcentrés (résultats partiels)	12 156	26 048	58 784	84 832	2 545	8 871	11 416	2 544	8 848	11 392	7,4
<i>Total tous recrutements externes ⁽²⁾ (résultats partiels)</i>	28 916	113 403	144 219	257 622	9 093	17 441	26 534	9 476	18 087	27 563	9,7
Part de concours déconcentrés (en %) (résultats partiels)	42,0	23,0	40,8	32,9	28,0	50,9	43,0	26,8	48,9	41,3	
Total déconcentrés (résultats estimés) ⁽⁴⁾	13 013	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	12 249	nc
<i>Total tous recrutements externes ⁽⁴⁾ (résultats estimés)</i>	29 817	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	28 464	nc
Part de concours déconcentrés (en %) (résultats estimés)	43,6	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	43,0	nc

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

nc : données non communiquées.

(1) Concours Déconcentrés (Organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours Nationaux à affectation locale (Organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

(2) Hors Pacte et sans concours dont les résultats n'ont pas été communiqués.

(3) Ensemble des recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3^{ème} concours, Pacte.

(4) En 2013 les ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur, des Finances et de l'Écologie n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 393 concours sur un total de 407 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

3.2 Recrutements déconcentrés externes (avec et sans concours) des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.2-2 : Recrutements externes déconcentrés ⁽¹⁾ dans la fonction publique de l'État par catégorie et par type d'accès, sur champ partiel ⁽³⁾ en 2013

Type de concours	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours externe	1469	7212	8 681	802	598	1 400	158	354	512	10 593
Externe sans concours	0	0	0	0	0	0	40	201	241	241
Concours unique	14	248	262	4	23	27	0	0	0	289
3 ^{ème} concours	49	211	260	0	0	0	0	0	0	260
Pacte	0	0	0	0	0	0	8	1	9	9
Total déconcentrés (résultats partiels)	1532	7671	9 203	806	621	1 427	206	556	762	11 392
Total tous recrutements externes ⁽²⁾ (résultats partiels)	6 490	14 651	21 141	1 590	1 695	3 285	1 396	1 741	3 137	27 563
Part des concours déconcentrés (en %) (résultats partiels)	23,6	52,4	43,5	50,7	36,6	43,4	14,8	31,9	24,3	41,3
Total déconcentrés (résultats estimés) ⁽³⁾	nd	nd	9 203	nd	nd	1 427	nd	nd	1 619	12 249
Total tous recrutements externes ⁽²⁾ (résultats estimés)	nd	nd	21 141	nd	nd	3 285	nd	nd	4 038	28 464
Part des concours déconcentrés (en %) (résultats estimés)	nd	nd	43,5	nd	nd	43,4	nd	nd	40,1	43,0

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Concours Déconcentrés (Organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours Nationaux à affectation locale (Organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

(2) Ensemble des recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3^{ème} concours, Pacte.

(3) En 2013 les ministères de l'Éducation nationale, de l'intérieur, des Finances et de l'Écologie n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 393 concours sur un total de 407 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Figure 3.3-1 : Recrutements par voie externe dans la fonction publique territoriale en 2013 ⁽²⁾

Fonction publique territoriale hors Ville de Paris	Catégorie	Postes offerts	Présents	Admis
Concours externe	A+	79	1 090	58
	A	2 537	6 119	1 801
	B	5 183	28 804	4 576
	C	5 257	30 871	4 551
3 ^{ème} concours	A+	4	39	4
	A	9	25	7
	B	997	3 106	667
	C	469	603	207
Recrutement direct sans concours	C	nd	nd	21 329
Total FPT hors Ville de Paris		14 535 ⁽¹⁾	70 657 ⁽¹⁾	33 200
Ville de Paris et Centre d'action sociale (CASVP)				
Concours externe	A	28	639	25
	B	89	2 632	95
	C	91	768	83
Concours unique	A	134	608	122
	B	102	698	102
	C	109	1 280	109
3 ^{ème} concours	A	2	15	2
	B	2	9	1
Recrutement direct sans concours	C	777	6 837	906
Total Ville de Paris et Centre d'action sociale (CASVP)		1 334	13 486	1 445
s/total	A+	83	1 129	62
	A	2 710	7 406	1 957
	B	6 373	35 249	5 441
	C	6 703 ⁽¹⁾	40 359 ⁽¹⁾	27 185
Total fonction publique territoriale		15 869 ⁽¹⁾	84 143 ⁽¹⁾	34 645

Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris ; Centre d'Action Sociale de la ville de Paris.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Hors recrutement direct sans concours en catégorie C dans la FPT : chiffres non disponibles.

(2) Y compris les concours d'administrateurs et attachés territoriaux.

3.3 Recrutement externe dans la fonction publique territoriale

Figure 3.3-2 : Recrutements par concours externe dans la fonction publique territoriale ⁽¹⁾ et par cadre d'emploi en 2013

	Postes offerts	Inscrits ⁽²⁾			Présents ⁽³⁾			Admissibles ⁽³⁾			Admissibles ⁽³⁾			% femme
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Catégorie A+														
Administrateur territorial	29	376	388	764	152	117	269	29	35	64	10	11	21	52,4
Conservateur du patrimoine	12	165	440	605	99	255	354	nd	nd	75	4	8	12	66,7
Ingénieur en chef territorial	24	238	130	368	108	59	167	25	18	43	7	5	12	41,7
Conservateur des bibliothèques	14	127	366	493	81	219	300	7	16	23	4	9	13	69,2
Total catégorie A+	79	906	1 324	2 230	440	650	1 090	nd	nd	205	25	33	58	56,9
Catégorie A														
Attaché de conservation de patrimoine	158	628	2 307	2 935	345	1 137	1 482	64	238	302	37	115	152	75,9
Professeur d'enseignement artistique	897	685	850	1 535	518	664	1 182	349	413	762	320	315	635	49,7
Directeur d'établissement de l'enseignement artistique 2 ^{ème} catégorie	28	31	20	51	30	19	49	30	19	49	20	7	27	25,9
Ingénieur	1 000	2 595	2 352	4 947	1 614	1 378	2 992	619	601	1 220	394	369	763	48,4
Médecin	203	7	122	129	6	105	111	4	53	57	3	39	42	92,9
Médecin 2 ^{ème} classe	67	6	69	75	5	54	59	5	50	55	4	47	51	92,2
Puéricultrice	184	3	313	316	2	242	244	0	143	143	0	131	131	100,0
Total catégorie A	2 537	4 077	5 911	9 988	2 520	3 599	6 119	1 070	1 518	2 588	777	1 024	1 801	56,8
Catégorie B														
Animateur territorial	511	1 126	1 776	2 902	763	1 162	1 925	293	544	837	173	305	478	63,9
Animateur territorial principal 2 ^{ème} classe	143	164	333	497	140	200	340	43	70	113	38	51	89	57,1
Assistant du patrimoine et des bibliothèques	256	907	3 685	4 592	358	1 729	2 087	68	417	485	30	225	255	88,2
Assistant conservateur principal de 2 ^{ème} classe	266	520	2 924	3 444	308	1 688	1 996	67	466	533	34	230	264	87,2
Assistant socio-éducatif	512	349	5 166	5 515	274	3 670	3 944	61	847	908	40	465	505	92,1
Éducateur de jeunes enfants	501	45	2 018	2 063	37	1 709	1 746	14	684	698	11	475	486	97,7
Infirmier	418	51	781	832	35	649	684	26	466	492	23	409	432	94,7
Rédacteur	1 555	4 658	19 207	23 865	2 453	9 766	12 219	412	1 921	2 333	250	1 162	1 412	82,3
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 021	2 031	6 586	8 617	943	2 920	3 863	243	791	1 034	151	504	655	76,9
Total catégorie B	5 183	9 730	42 597	52 327	5 311	23 493	28 804	1 227	6 206	7 433	749	3 827	4 576	83,6
Catégorie C														
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	22	443	0	443	301	0	301	4	41	45	1	21	22	95,5
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	419	247	566	813	143	401	544	79	194	273	63	126	189	66,7
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	199	1 391	4 516	5 907	876	3 013	3 889	80	381	461	43	186	229	81,2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	180	446	190	636	332	91	423	171	78	249	99	28	127	22,0
Agent de maîtrise	674	2 342	466	2 808	1 683	281	1 964	752	127	879	466	72	538	13,5
Agent social de 1 ^{ère} classe	475	43	813	856	25	648	673	17	456	473	10	271	281	96,4
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	191	29	3 827	3 856	25	2 986	3 011	5	449	454	2	189	191	98,8
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	622	99	13 368	13 467	87	10 596	10 683	11	1 233	1 244	3	547	550	99,5
Auxiliaire de puériculture territoriale 1 ^{ère} classe	1 413	51	6 147	6 198	43	5 256	5 299	13	1 398	1 411	16	1 383	1 399	98,9
Auxiliaire de soins 1 ^{ère} classe	995	188	2 176	2 364	150	1 798	1 948	98	860	958	65	893	958	93,2
Gardien de police municipale	67	1 870	1 255	3 125	958	1 178	2 136	69	99	168	40	27	67	40,3
Total catégorie C	5 257	6 599	33 874	40 473	4 622	26 249	30 871	1 298	5 317	6 615	808	3 743	4 551	82,2
Total	13 056	21 312	83 706	105 018	12 893	53 991	66 884	3 595⁽²⁾	13 041⁽²⁾	16 841	2 360	8 626	10 986	78,5

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Champ : France entière.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (Dases), et les corps de Sapeurs Pompiers.

(2) hors catégorie A+.

(3) La répartition par sexe n'est pas connue pour 6 % des candidats inscrits, 26 % des présents, 14 % des admissibles et 6 % des admis. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

Figure 3.3-3 : Recrutements par la voie du 3^{ème} concours dans la fonction publique territoriale ⁽¹⁾ et par cadre d'emploi en 2013

	Postes offerts	Inscrits ⁽²⁾			Présents ⁽²⁾			Admissibles ⁽²⁾			Admis ⁽²⁾		
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Catégorie A+													
Administrateur territorial	4	33	40	73	21	18	39	6	6	12	2	2	4
Total catégorie A+	4	33	40	73	21	18	39	6	6	12	2	2	4
Catégorie A													
Attaché de conservation de patrimoine	9	13	26	39	10	15	25	1	13	14	0	7	7
Total catégorie A	9	13	26	39	10	15	25	1	13	14	0	7	7
Catégorie B													
Animateur territorial	138	178	183	361	149	132	281	69	73	142	56	58	114
Animateur principal 2 ^{ème} classe	14	13	18	30	8	17	25	0	13	13	0	10	10
Assistant du patrimoine et des bibliothèques	35	30	101	131	27	77	104	3	42	45	0	24	24
Assistant conservateur principal 2 ^{ème} classe	57	60	54	114	15	55	70	4	22	26	2	18	20
Rédacteur	457	366	2 618	2 984	283	1 995	2 278	94	584	678	61	357	418
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	296	127	526	653	68	280	348	18	102	120	11	70	81
Total catégorie B	997	750	3 523	4 273	550	2 556	3 106	188	836	1 024	131	536	667
Catégorie C													
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	8	nd	nd	25	nd	nd	21	1	10	11	1	6	7
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	122	23	41	64	12	41	53	4	25	29	6	15	21
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	56	18	54	72	8	50	58	4	39	43	5	27	32
Adjoint technique 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	25	11	3	14	8	3	11	5	0	5	5	0	5
Agent de maîtrise	167	223	16	239	184	10	194	89	10	99	64	8	72
Agent social 1 ^{ère} classe	1	0	12	12	0	7	7	0	0	0	0	0	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	18	0	54	54	0	41	41	0	33	33	0	15	15
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	72	2	263	265	2	216	218	1	128	129	0	55	55
Total catégorie C	469	277⁽³⁾	442⁽³⁾	745	213⁽³⁾	369⁽³⁾	603	104	245	349	81	126	207
Total	1 479	1 073⁽³⁾	3 866⁽³⁾	5 130	794⁽³⁾	2 958⁽³⁾	3 773	299	1 100	1 399	214	671	885

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

Champ : France entière.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (Dases), et les corps de Sapeurs Pompiers.

NB : Depuis 2012 Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les 2 ans.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(2) La répartition par sexe n'est pas connue pour 7 % des candidats inscrits, 27 % des présents, 12 % des admissibles et 6 % des admis. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

(3) Total hors adjoint administratif 1^{ère} classe.

3.3 Recrutement externe dans la fonction publique territoriale

Figure 3.3-4 : Recrutements directs sans concours en catégorie C⁽¹⁾ dans la fonction publique territoriale⁽²⁾ en 2013

Corps et grades ouverts au recrutement	Nombre d'admis
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	3 969
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	2 753
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	765
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	11 096
Adjoint technique des établissements d'enseignement 2 ^{ème} classe	889
Agent social 2 ^{ème} classe	1 857
Total	21 329

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

Champ : France entière.

(1) Recrutements directs : recrutements externes sans concours (article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) pour l'accès au premier grade des corps de catégorie C de la fonction publique.

(2) Fonction publique territoriale, hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (Dases), et les corps de Sapeurs Pompiers.

Figure 3.3-4 bis : Recrutements directs sans concours en catégorie C⁽¹⁾ au Centre d'Action Social de la Ville de Paris en 2013

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Corps et grades ouverts au recrutement										
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe (CASVP)	18	543	2 288	2 831	266	1 331	1 597	4	14	18

Source : Centre d'action social de la Ville de Paris.

Figure 3.3-5 : Recrutement par concours externe de la Ville de Paris et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) en 2013

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Total catégorie A dont :	28	nd	nd	2 216	nd	nd	639	7	18	25
Attaché d'administration parisienne	9	nd	nd	2 132	nd	nd	597	3	6	9
Autres concours ⁽¹⁾	4	nd	nd	65	nd	nd	26	2	2	4
Infirmier de soins généraux (CASVP)	15	2	17	19	2	14	16	2	10	12
Total catégorie B dont :	89	nd	nd	8 159	nd	nd	2 632	37	58	95
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées, classe normale	20	nd	nd	1 884	nd	nd	743	4	16	20
Secrétaire administratif administration générale	15	nd	nd	3 232	nd	nd	815	3	12	15
Secrétaire médico-social	5	nd	nd	969	nd	nd	284	1	4	5
Technicien des services opérationnels, spécialité nettoyage	10	nd	nd	306	nd	nd	152	8	2	10
Technicien supérieur principal, spécialité informatique	7	nd	nd	236	nd	nd	158	6	1	7
Autres concours ⁽¹⁾	23	nd	nd	1 135	nd	nd	446	15	8	23
Assistant de service social (CASVP)	7	6	84	90	1	19	20	0	11	11
Autres concours (CASVP) ⁽¹⁾	2	61	246	307	1	13	14	0	4	4
Total catégorie C dont :	91	nd	nd	1 900	nd	nd	768	52	31	83
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe activités périscolaires	30	nd	nd	477	nd	nd	215	9	21	30
Jardinier Adjoint technique principal	12	nd	nd	333	nd	nd	140	9	3	12
Bûcheron élagueur Adjoint technique principal	10	nd	nd	72	nd	nd	32	12	0	12
Autres concours ⁽¹⁾	5	nd	nd	692	nd	nd	264	4	1	5
Adjoint technique 1 ^{ère} classe-Cuisinier (CASVP)	20	53	19	72	30	12	42	6	3	9
Autres concours (CASVP) ⁽¹⁾	14	196	58	254	59	16	75	12	3	15
Total	208	nd	nd	12 275	nd	nd	4 039	96	107	203

Source : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris, et Centre d'action social de la Ville de Paris.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Concours offrant moins de 5 postes.

Figure 3.3-6 : Recrutement par concours unique de la Ville de Paris en 2013

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis		
				Hommes	Femmes	Total admis
Total catégorie A	134	1 039	608	14	108	122
Professeur de la Ville de Paris (arts plastiques, éducation musicale et des conservatoires)	11	389	209	3	8	11
Conseiller socio éducatif	5	172	47	1	4	5
Infirmier	32	165	124	2	30	32
Médecin généraliste	9	28	24	1	8	9
Médecin de PMI	10	14	10	0	3	3
Puéricultrice	48	107	77	1	42	43
Puéricultrice cadre de santé	9	19	14	0	9	9
Maître de conférence de l'ESCPI	6	78	74	3	3	6
Autres concours ⁽¹⁾	4	67	29	3	1	4
Total catégorie B	102	1 105	698	5	97	102
Éducateur de jeunes enfants	80	372	245	1	79	80
Éducateur spécialisé	7	228	161	0	7	7
Assistant de service social	9	408	239	0	9	9
Autres concours ⁽¹⁾	6	97	53	4	2	6
Total catégorie C	109	1 967	1 280	38	71	109
Agent spécialisé des écoles maternelles	60	1 479	1 010	0	60	60
Métallier (Adjoint technique de 1 ^{ère} classe)	4	102	45	4	0	4
Jardinier Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	45	386	225	34	11	45
Total	345	4 111	2 586	57	276	333

Source : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris.

(1) Concours offrant moins de 5 postes.

Figure 3.3-7 : Recrutement par la voie du 3^{ème} concours de la Ville de Paris en 2013

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis		
				Hommes	Femmes	Total
Catégorie A						
Attaché d'administration parisienne	2	77	15	1	1	2
Catégorie B						
Secrétaire administratif d'administration générale	2	117	9	0	1	1
Total	4	194	24	1	2	3

Source : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris.

Figure 3.3-8 : Recrutements externes sans concours de la Ville de Paris en 2013

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis		
				Hommes	Femmes	Total admis
Catégorie C						
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	6	8	8	2	4	6
Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage 2 ^{ème} classe (magasinier de bibliothèques)	40	1 296	1 296	13	28	41
Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage 2 ^{ème} classe (accueil et surveillance des musées)	19	312	312	12	13	25
Auxiliaire de puériculture et de soins	200	413	307	2	220	222
Agent technique de la petite enfance	140	1 138	717	20	144	164
Éboueur	205	2 735	1 752	258	21	279
Adjoint technique 2 ^{ème} classe, installations sportives	59	619	352	50	9	59
Adjoint technique 2 ^{ème} classe, entretien d'espaces	30	508	182	30	0	30
Agent technique des écoles	60	339	314	14	48	62
Total	759	7 368	5 240	401	487	888

Source : Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris.

3.4 Recrutement externe niveau attaché dans la fonction publique

Figure 3.4-1 : Résultats du concours externe et du troisième concours des IRA en 2014

	Postes offerts			Présents				Admis					
	Nombre 2014	Évolution 2014/2013 (en %)	Évolution 2014/2004 (en %)	Nombre 2014	Évolution 2014/2013 (en %)	Évolution 2014/2004 (en %)	Dont femmes		Nombre 2014	Évolution 2014/2013 (en %)	Évolution 2014/2004 (en %)	Dont femmes	
							2014	Évolution 2014/2013 (en %)				2014	Évolution 2014/2013 (en %)
Externe	345	3,0	0,0	3 070	-2,9	-10,6	1 692	-4,0	345	3,0	0,0	202	3,6
Troisième concours	41	2,5	-24,1	718	50,2	252,0	416	50,2	41	2,5	-24,1	29	31,8
Total	386	2,9	-3,3	3 788	4,1	4,1	2 108	3,3	386	2,9	-3,3	231	6,5

Sources : IRA ; DGAFP, bureau des politiques de recrutement, de formation et de la professionnalisation.

Figure 3.4-2 : Résultats du concours externe et du troisième concours d'attachés territoriaux en 2012⁽¹⁾

	Postes offerts			Présents			Admis		
	Nombre	Évolution 2012/2011 (en %)	Évolution 2012/ 2002 (en %)	Nombre	Évolution 2012/2011 (en %)	Évolution 2012/ 2002 (en %)	Nombre	Évolution 2012/2011 (en %)	Évolution 2012/ 2002 (en %)
Externe	1 238	2,5	-11,0	10 349	20,9	34,2	1 097	3,1	-8,0
Troisième concours	328	7,9	-	1 858	3,7	-	295	11,7	-
Total	1 566	3,6	-11,0	12 207	20,8	34,2	1 392	4,8	-8,0

Source : Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT jusqu'en 2009 et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion à partir de 2010.

(1) Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les deux ans, les prochains résultats concerneront l'année 2014.

Figure 3.4-3 : Résultats du concours externe et du troisième concours d'attaché d'administration hospitalière en 2013

	Nombres			Évolutions (%)	
	2003	2012	2013	2013/2012	2013/2003
Postes offerts	73	25	35	40,0	-52,1
Présents	581	159	236	48,4	-59,4
Admis	78	30	38	26,7	-51,3

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

Figure 3.4-4 : Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis au 3^{ème} concours d'attaché d'administration hospitalière depuis 2012

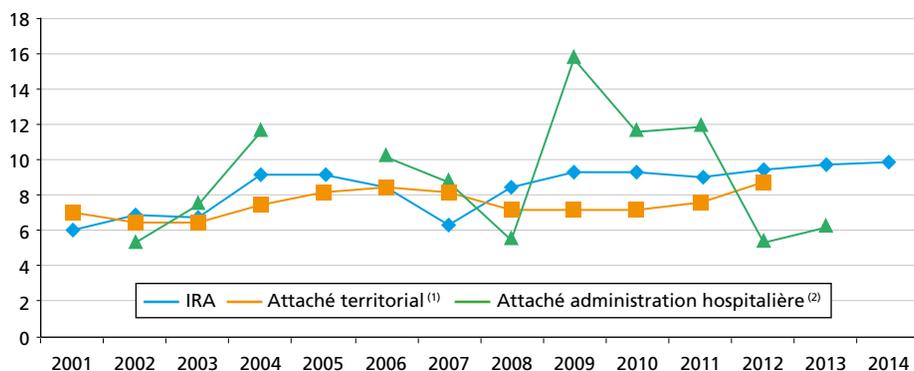
	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admis	Taux de sélectivité
2012 ⁽¹⁾	5	6	3	0	-
2013	7	7	1	1	0,1

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Année de l'introduction du 3^{ème} concours pour le corps des attachés d'administration hospitalière suite à la modification de leur statut par le décret n° 2011-404 du 14 avril 2011.

Figure 3.4-5 : Taux de sélectivité comparés entre les concours externes niveau attaché de 2001 à 2014



Sources : CNFPT, CNG, IRA. Traitement DGAFP, départements des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) En 2013, le concours n'a pas eu lieu, il est organisé désormais tous les deux ans.

(2) En 2005, le concours d'attaché hospitalier n'a pas eu lieu.

3 3.5 Recrutement externe niveau administrateur dans la fonction publique

Figure 3.5-1 : Résultats du concours externe et du troisième concours d'entrée à l'ÉNA en 2013

	Postes offerts			Présents				Admis					
	Nombre	Évolution		Nombre	Évolution		Nombre	Évolution		Nombre	Évolution		
		2012/2013 (en %)	2003/2013 (en %)		2012/2013 (en %)	2003/2013 (en %)		2012/2013 (en %)	2003/2013 (en %)		2012/2013 (en %)	2003/2013 (en %)	
Externe	40	0,0	-20,0	650	4,0	-12,3	261	-3,0	40	0,0	-20,0	14	27,3
Troisième concours	8	0,0	-11,1	94	-5,1	8,0	38	8,6	9	12,5	0,0	3	0,0
Total	48	0,0	-18,6	744	-2,8	-10,1	299	4,0	49	2,1	-16,9	17	21,4

Source : ÉNA.

Figure 3.5-2 : Résultats du concours externe et 3^{ème} concours d'entrée à l'INET en 2013

	Postes offerts			Présents				Admis					
	Nombre	Évolution		Nombre	Évolution		Nombre	Évolution		Nombre	Évolution		
		2012/2013 (en %)	2003/2013 (en %)		2012/2013 (en %)	2003/2013 (en %)		2011/2012 (en %)	2003/2013 (en %)		2011/2012 (en %)	2003/2013 (en %)	
Externe	29	-3,3	26,1	269	-15,7	-30,8	117	-23,5	21	-30,0	-8,7	11	-42,1
Troisième concours	4	-33,3	-20,0	39	21,9	11,4	18	20,0	4	-33,3	-20,0	2	100,0
Total	33	-8,3	17,9	308	-12,3	-27,4	135	-19,6	25	-30,6	-10,7	13	-35,0

Source : Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT.

Figure 3.5-3 : Directeur d'hôpital : Résultat du concours externe de 2013

	Nombres			Évolutions (%)	
	2003	2012	2013	2013/2012	2013/2003
Postes offerts	58	26	39	50,0	-32,8
Présents	370	260	308	18,5	-16,8
Admis	60	26	39	50,0	-35,0

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

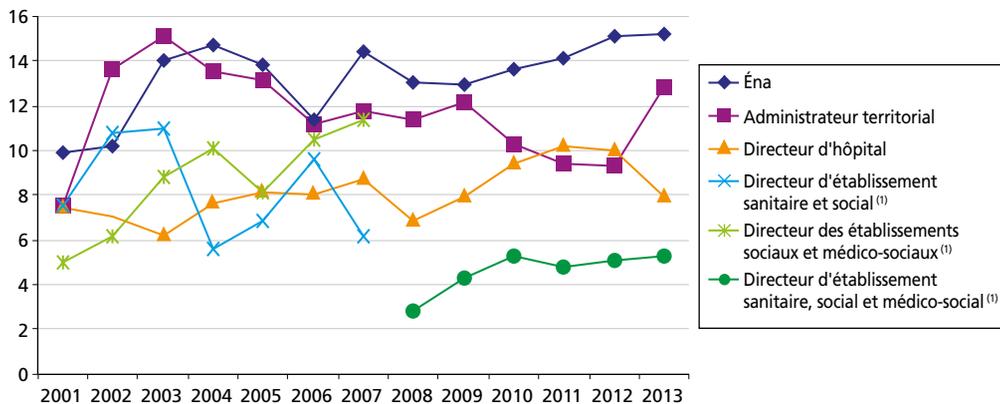
Figure 3.5-4 : Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social : Résultat du concours externe de 2013

	Nombres			Évolutions (%)	
	2003	2012	2013	2013/2012	2013/2003
Postes offerts	45	40	43	7,5	-4,4
Présents	469	204	226	10,8	-51,8
Admis	47	40	43	7,5	-8,5

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

NB : le corps de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social résulte de la fusion, à partir de 2008, des corps de directeur d'établissement sanitaire et social et de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux.

Figure 3.5-5 : Taux de sélectivité comparés des concours externes niveau administrateur de 2001 à 2013



Sources : ÉNA, CNFPT, CNG. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) À partir de 2008, le corps de directeur d'établissement sanitaire et social a fusionné avec celui de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux. Le nouvel intitulé est : directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social.